

Sujet : RE: Demande d'autorisation environnementale ICPE - société PRAXY DEVELOPPEMENT - Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)

De : > mustafa.telilani (par Internet) <mustafa.telilani@grtgaz.com>

Date : 05/02/2024 à 08:57

Pour : daniel.bouziat <daniel.bouziat@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : BOUTEILLE Franck <franck.bouteille@grtgaz.com>

Bonjour M. BOUZIAT,

Concernant le projet d'implantation d'un site de production de CSR sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03), GRTgaz a bien été consulté en décembre 2023. Nous avons répondu à une demande de renseignements du maître d'ouvrage (M-TEK).

Nous lui avons communiqué les SUP concernant nos ouvrages à proximité de l'implantation envisagée de l'ICPE (voir tableau ci-dessous) :

Canalisations	DN	PMS (bar)	Largeur SUP (1) (m)
CONTIGNY - LES ANCIZECHAVROCHES	250	67.7	75
CONTIGNY - LES ANCIZECHAVROCHES	200	67.7	55

Nous avons également rappelé les dispositions de la servitude forte attachée aux parcelles traversées qui précise notamment l'existence d'une zone non-aedificandi et non-sylvandi dont la largeur de part et d'autre des canalisations est précisée dans le tableau ci-après :

Canalisations	Direction de la Servitude	Servitude Gauche (m)	Servitude Droite (m)
DN 250 CONTIGNY - LES ANCIZECHAVROCHES	/	5	5
DN 200 CONTIGNY - LES ANCIZECHAVROCHES	de Contigny vers Clermont-Ferrand	3	7

Début 2024, nous avons reçu la demande via le service instructeur de la communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne et nous avons réitéré nos prescriptions. Nous avons par ailleurs exprimé une difficulté d'exploiter les documents fournis par le maître d'ouvrage pour analyser leurs effets dominos sur nos installations et réciproquement nos effets dominos sur l'installation ICPE projetée.

Cordialement



Mustafa TELILANI

Direction des Opérations

Pôle Opérationnel de Coordination de Soutien

Equipe Performance Industrielle Méditerranée

M +33 (0)7 72 43 10 24

www.grtgaz.com

Niveau d'accessibilité : Public : Interne : Restreint : Secret :

P Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

Classification GRTgaz : Public Interne Restreint Secret

De : BOUZIAT Daniel - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/PRICAE/CAP

<daniel.bouziat@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : lundi 29 janvier 2024 11:08

À : BOUTEILLE Franck <franck.bouteille@grtgaz.com>; TELILANI Mustafa

<mustafa.telilani@grtgaz.com>

Objet : Demande d'autorisation environnementale ICPE - société PRAXY DEVELOPPEMENT - Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de daniel.bouziat@developpement-durable.gouv.fr. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

ATTENTION : Ce mail provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez sur les liens ou n'ouvrez les documents joints que si vous connaissez l'émetteur de ce mail et êtes certain de leur innocuité.

Bonjour Messieurs,

La DREAL "Pole Canalisations" est consultée pour avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale daté du 22 décembre 2023 et établi par la société PRAXY DEVELOPPEMENT pour un projet d'implantation d'un site de production de CSR sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03). Je vous transmets en PJ le plan d'ensemble.

L'emprise du projet ICPE est traversée par deux canalisations de transport de GRTgaz :

- DN 250, pression de 67,7 bar
- DN 200, pression de 67,7 bar

Notre projet de réponse à cette consultation est en cours de préparation. Nous prévoyons notamment de rappeler les servitudes étroites et larges (articles L.555-27 ; L.555-28 et R.555-34 du Code de l'environnement), ainsi que les SUP fixées par l'article L.555-16 du Code de l'environnement.

Pouvez-vous s'il vous plait :

- me confirmer que GRTgaz a bien été consulté sur ce projet et qu'une réponse a été apportée (ou sera apportée) au pétitionnaire ;
- m'indiquer s'il existe des servitudes historiques encore en vigueur sur ces ouvrages ;
- m'informer le cas échéant des éventuels effets dominos du site ICPE vers les ouvrages de GRTgaz ;
- me communiquer toute information utile sur ce dossier, dont à titre d'exemple d'éventuelles difficultés identifiées sur le projet en lien avec les ouvrages de GRTgaz.

Je reste à votre disposition si nécessaire pour échanger sur le présent dossier.

Bien cordialement,

Daniel BOUZIAT
PRICAE/CAP

5 place Jules Ferry - 69453 LYON CEDEX 06
Tél : 04 26 28 66 75

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

100000
100000
100000

Instructions de téléchargement

Fichier joint :

- PJ 48 DDAE CELOSIA - PLAN ENSEMBLE 250.pdf.pdf (8 Mo)

Le fichier sera disponible jusqu'au mercredi 28 février 2024 à 11:08 (CET).

Vous pouvez télécharger le fichier listé ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=A7NcvCRP25yuGeJnOIRiUdWPfdEHwxEsjqWj8DVa-hs>

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder au fichier.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

Instructions de téléchargement

Fichier joint :

- PJ 48 DDAE CELOSIA - PLAN ENSEMBLE 250.pdf.pdf (8 Mo)

Le fichier sera disponible jusqu'au mercredi 28 février 2024 à 11:08 (CET).

Vous pouvez télécharger le fichier listé ci-dessus en cliquant sur le lien suivant :

- https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/lecture.jsf?uuid=t-FZ1pdnY_43NXZNIJNjld-6a_8124Uy9z82b05OpyY

Si le lien n'est pas cliquable, copiez-le dans votre navigateur Web préféré pour accéder au fichier.

Mélanissimo v. 4.0.15

© Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

© Ministère de la Transition énergétique

AVERTISSEMENT : Ce message électronique émane de la société GRTgaz. Ce courrier électronique ainsi que toutes les pièces jointes ne doivent être utilisés que par leur destinataire. Il peut contenir des informations confidentielles. Si vous n'êtes pas la personne destinataire du message, ni un salarié ou un mandataire chargé de transmettre ce message à son destinataire, veuillez noter que toute diffusion, distribution, copie ou autre utilisation du présent message ou de ses pièces jointes est formellement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur, nous vous remercions d'en informer l'expéditeur immédiatement en répondant à son message et de le supprimer de votre ordinateur. **VEUILLEZ NOTER** que tous les messages entrants seront automatiquement scannés par nos services et un prestataire externe afin de supprimer les messages publicitaires non sollicités (« spam »). Cela peut entraîner la suppression de messages légitimes avant qu'ils ne soient lus par leurs destinataires au sein de notre société.

NOTICE: This is an email from GRTgaz. This e-mail message and all attachments transmitted with it are intended solely for the use of the addressee and may contain confidential information. If the reader of this message is not the intended recipient, or an employee or agent responsible for delivering this message to the intended recipient, you are hereby notified that any dissemination, distribution, copying, or other use of this message or its attachments is strictly prohibited. If you have received this message in error, please notify the sender immediately by replying to this message and please delete it from your computer. **PLEASE NOTE** that all incoming emails will be automatically scanned by us and by an external service provider to eliminate unsolicited promotional emails ("SPAM"). This could result in deletion of a legitimate e-mail before it is read by its intended recipient at our firm.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
ENVIRONNEMENT, EUROPE,
INTERNATIONAL, VIE LOCALE ET
SECURITE

Direction de l'environnement
et de l'écologie positive

Votre interlocuteur :
Unité déchets et économie circulaire
Courriel : plan.dechets@auvergnerhonealpes.fr

Réf. : S2405-02719

Objet : Avis rectificatif – projet de préparation de
CSR – Société Praxy (03)

Monsieur Raphaël VOISIN
Inspecteur des installations classées
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Unité inter-départementale Cantal - Allier - Puy
de Dôme - Équipe déchets - impacts air - santé
– sols pollués
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Le Conseil régional, le **10 JUIN 2024**

Monsieur,

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet CELOSIA de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule, vous aviez saisi la Région Auvergne-Rhône-Alpes par courriel en date du 17 janvier 2024 dernier pour un avis sur la compatibilité au SRADDET.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable au projet en date du 1^{er} mars 2024 avec une « réserve relative à la nécessaire valorisation énergétique de proximité des CSR produits, donc dans l'Allier ou dans les départements limitrophes de l'Allier » conformément au respect du principe de proximité.

Compte-tenu de l'intérêt du projet présenté et des éléments transmis par la société Praxy faisant état d'une impossibilité de valoriser les CSR dans la zone de chalandise demandée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans son avis initial, la Région Auvergne-Rhône-Alpes émet par le présent courrier un avis rectificatif et supprime la réserve telle qu'initialement écrite.

Le présent avis rectificatif est une dérogation au principe de proximité énoncé dans le SRADDET car il tient compte de l'état de l'art actuel en matière de capacité de valorisation des CSR.

La Région formule donc une recommandation ainsi : la société Praxy valorisera progressivement ses CSR en Auvergne-Rhône-Alpes, sur la base d'un périmètre de 250kms par la route, énoncé par Praxy dans son dossier de demande et avec l'objectif d'une valorisation d'une majorité des tonnages produits au sein de la région dans les prochaines années.

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
101 cours Charlemagne - CS 20033
69269 LYON CEDEX 02
Tél. : 04 26 73 40 00

auvergnerhonealpes.fr

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 boulevard Léon-Jouhaux - CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
Tél. : 04 73 31 85 85



La Région qui agit

En outre, des points des rendez-vous seront organisés avec l'exploitant pour mesurer la maturité effective de la filière CSR qui contribue à la valorisation énergétique des déchets.

Il est également souhaité que l'entreprise Praxy transmette chaque année, à destination de l'Observatoire régional Déchets Economie Circulaire (ORDEC Auvergne-Rhône-Alpes), un bilan des installations de valorisation utilisées et des tonnages fournis.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
La directrice générale adjointe



Manuelle DUPUY